

inutiles pour limiter l'usage et l'expansion du commerce électronique. Nous approuvons la demande que nos ministres ont présentée en vue de la création, au sein de l'OMC, d'un groupe de travail spécial qui s'interrogerait sur la pertinence des règles de l'organisation face à l'évolution du commerce électronique.

25. Nous approuvons les mesures d'encouragement de la confiance adoptées dans le cadre de l'OMC, notamment celles qui facilitent l'accès au marché des économies les moins avancées et celles qui abordent les problèmes relatifs aux aspects de la mise en œuvre des accords de l'organisation. Nous recommandons vivement de lancer l'initiative sur l'accès au marché des économies les moins avancées et d'inciter plus de pays à y participer.
26. Afin de renforcer la dynamique nécessaire au lancement d'une nouvelle série de négociations, nous accueillons favorablement les progrès réalisés pour élaborer le plan stratégique de l'APEC sur la consolidation des capacités requises dans l'application des dispositions des accords de l'OMC. Nous souscrivons au plan stratégique tel qu'il a été conçu ainsi qu'à la décision des ministres de le mettre rapidement à exécution.
27. Nous nous réjouissons des progrès importants réalisés l'année dernière dans le cadre des négociations relatives à l'accession de la Chine à l'OMC et nous recommandons avec insistance de les faire aboutir promptement afin que la Chine devienne membre de l'organisation dès que possible. Nous recommandons aussi d'accueillir rapidement le Taipei chinois au sein de l'OMC et de faire progresser les processus d'accession de la Russie et du Vietnam.
28. Nous prenons acte des faits nouveaux survenus en Asie-Pacifique dans le domaine des accords commerciaux régionaux. Nous reconnaissons que les ententes commerciales régionales et bilatérales devraient servir d'assises pour la libéralisation des échanges multilatéraux au sein de l'OMC. Nous affirmons donc que les accords commerciaux régionaux, existants ou en préparation, devraient respecter les dispositions réglementaires et les mesures disciplinaires de l'OMC. Nous croyons également que ces accords devraient être conformes à l'architecture de l'APEC et appuyer ses objectifs et ses principes.

### **Accroître l'influence de l'APEC**

29. Les habitants de la région sont l'atout le plus précieux de l'APEC. Nous croyons toujours que ce forum de coopération économique doit être un processus ouvert et transparent qui met à contribution les talents et la créativité des populations. Nous incitons fortement l'APEC à poursuivre